

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	40 (1911)
Heft:	20
Artikel:	Nos méthodes et nos moyens d'enseignement [suite]
Autor:	Oberson, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

“ Vor dir neigt die Erde sich
“ Und bewundert deine Werke.
“ Wie du warst vor aller Zeit,
“ So bleibst du in Ewigkeit. » etc.

NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

(Suite.)

Hauterive, Conférence du dimanche 14 mai 1911.

MESSIEURS ET CHERS ASPIRANTS.

Nous entrons, avec le présent entretien et les suivants, dans le vif de la question.

Afin de vous faire mieux comprendre ce que doivent être les méthodes et les moyens d'enseignement pour répondre aux exigences des temps actuels, il est de toute nécessité que nous nous rappelions dans quel but a été instituée l'école primaire et, d'une manière aussi précise que possible, quelle tâche doit lui être assignée.

Nous serons donc, de la sorte, amenés à développer les points que voici :

1^o Les principaux facteurs d'éducation et d'instruction ; 2^o le but de l'instruction primaire ; 3^o ce que l'on entend, en général, par la méthode et les moyens d'enseignement ; 4^o ce que doit être un bon livre de lecture.

1. On demandait un jour, à un roi de Lacédémone : « Que doivent apprendre les enfants ? — Ce qu'ils doivent faire étant hommes », répondit-il.

Or, tout homme a des devoirs à remplir : 1^o envers Dieu ; 2^o envers lui-même ; 3^o envers sa famille ; 4^o envers son prochain ; 5^o envers sa patrie.

C'est donc en vue de l'accomplissement de ces devoirs qu'il doit être élevé et instruit.

Les principaux facteurs d'éducation qui collaborent à l'accomplissement de cette tâche difficile entre toutes sont : 1^o la famille ; 2^o l'Eglise ; 3^o la société ; 4^o l'Ecole.

La famille est la première des sociétés parfaites parce que la plus naturelle. Elle a existé avant l'Etat dont elle est

la pierre angulaire et nul ne saurait porter atteinte à ses droits sans ébranler, par le fait, la sécurité de l'Etat lui-même dont la famille est la cellule première.

C'est sur ce caractère de la famille qu'est fondé le principe de l'inviolabilité du domicile auquel il n'est permis à aucun peuple civilisé de porter atteinte sous quel prétexte que ce soit.

Le droit et le devoir d'élever et d'enseigner appartiennent donc, en tout premier lieu, à la famille, c'est-à-dire à ses chefs naturels : le père et la mère.

L'éducation physique, intellectuelle et morale de l'enfant puise donc son origine et assied son fondement dans la famille.

Un deuxième agent d'éducation, c'est l'Eglise qui, en vertu de sa mission divine : « Allez et enseignez toutes les nations », trace aux parents leurs devoirs touchant l'éducation religieuse de l'enfant et la formation de sa conscience morale, basée, pour toutes les nations chrétiennes, sur les préceptes du décalogue.

Le troisième agent d'éducation est la société civile ou le corps social qui a pour objet le bien de ses membres qui sont les familles et les individus.

Pour autant que le bien de la famille elle-même le réclame, la société a donc, en vertu de sa raison d'être, le droit et, même, le devoir de venir en aide à la famille dans la mission de l'enseignement, et le moyen dont elle se sert pour remplir ce devoir, c'est l'Ecole.

A l'Ecole publique aussi bien que privée, vous êtes donc, avant tout, les représentants des parents dans l'œuvre délicate de l'éducation de l'enfant.

Vous êtes, en deuxième lieu, l'auxiliaire de l'Eglise et enfin, le mandataire de la société ou de l'Etat.

« Autrefois, dit Numa Droz, l'Etat ne s'occupait guère que de l'instruction des classes élevées de la population. Il entretenait des écoles pour former des professeurs, des juges, des avocats, des médecins, etc., et laissait à l'Eglise et aux particuliers l'instruction des autres classes de la population. Mais plus l'idée démocratique s'est développée, plus on a reconnu la nécessité de mettre l'instruction à la portée de tous. Bien plus, on est arrivé à proclamer, au nom du principe d'égalité, l'obligation pour toutes les familles de faire donner, à chaque

épant, un minimum d'instruction que l'on appelle l'instruction primaire. ¹ »

Ces considérations sont très justes et nous devons reconnaître avec A. Daguet, notre historien national, que *la démocratie sans les lumières est un fléau*.

Dans toute nation chrétienne, l'instituteur primaire, qui tient la place des parents, a donc le devoir de former de bons chrétiens et de bons citoyens pour Dieu et la patrie.

II. S'inspirant de ce principe fondamental, notre Grand Conseil a statué, à l'art. 10 de notre loi de 1884 sur l'instruction primaire, que les branches d'enseignement obligatoires dans toute Ecole primaire publique sont :

La religion, la langue maternelle, l'écriture, le calcul, la géographie physique et politique de la Suisse, l'histoire nationale du canton et de la Suisse, l'instruction civique élémentaire, la gymnastique pour les garçons âgés de dix ans et au delà;

Les ouvrages manuels et l'économie domestique pour les filles :

Le chant.

La même loi ajoute à son article 11 :

« Les branches énumérées ci-après peuvent être introduites successivement dès que la force des élèves le comporte :

Les éléments des sciences naturelles ;

La comptabilité ;

Le toisé :

Le dessin d'imitation ;

Les éléments de la géographie et de l'histoire générale.

Ces branches sont obligatoires pour les écoles primaires des communes urbaines, etc.

Et le législateur ajoute une indication qu'il y a lieu de souligner à triple tant elle nous servira plus tard à justifier l'attitude de l'autorité exécutive et des partisans des méthodes actuelles en présence des attaques réitérées dont elles ont été l'objet de la part d'adversaires prévenus ou de parti pris.

Le législateur ajoute donc, à l'art. 11 :

L'enseignement doit avoir un caractère essentiellement professionnel (pratique.)

Dans les entretiens subséquents, nous nous bornerons

¹ Numa Droz, *Instruction civique* § 93.

doné à l'exposé, précédé d'un court aperçu historique, de la méthodologie actuellement en vigueur dans l'enseignement de chacune des branches précitées.

Nous nous efforcerons ensuite, au moyen de divers termes de comparaison et des résultats obtenus dans l'application de ces méthodes, de vous faire toucher pour ainsi dire du doigt leur supériorité incontestable sur leurs devancières.

III. Tout d'abord, nous avons à nous demander : Qu'est-ce que « la méthode » et qu'entend-t-on par « les moyens d'enseignement ? »

Nous ne saurions mieux répondre à cette question primordiale en éducation qu'en empruntant à Henri Marion sa définition de la méthode, définition telle qu'il n'est pas possible d'en donner une plus claire, plus précise et plus adéquate.

Parlant de la méthode en général, Marion s'exprime ainsi :

Ce terme, formé d'un mot grec qui signifie *voie*, désigne l'ensemble des voies et moyens qu'on adopte, d'une façon claire et réfléchie, pour accomplir une œuvre quelconque, pour mener à bien une entreprise.

De cette définition même, il suit qu'agir avec méthode est le propre d'un être raisonnable, qu'il appartient à l'homme de faire méthodiquement ce que l'animal ne fait que par instinct et que, de toutes les œuvres de l'homme, l'éducation étant la plus grave, est celle aussi qui demande le plus à être conduite avec méthode et peut le moins être abandonnée au hasard. Quand le résultat ne devrait être que le même, quand l'instinct pourrait nous guider aussi bien que la réflexion, il y a toujours plus de dignité à procéder autant que possible par principes en toutes choses : à plus forte raison, dans cette grande tâche de l'éducation, où il importe, si jamais, de se demander ce que l'on doit vouloir et quels sont les meilleurs moyens d'atteindre les fins que l'on se propose. *Avoir une méthode*, c'est-à-dire, savoir au juste où l'on veut aller et choisir *sciemment* le bon chemin, l'instituteur le doit aux enfants dont il a charge, au pays, à lui-même.

Mais, il s'en faut que ce soit là une simple constatation de conscience à se donner : à de bien rares exceptions près, la méthode est une condition nécessaire de succès et met comme un abîme au point de vue de l'efficacité des efforts entre gens d'égale bonne volonté. Descartes allait même jusqu'à dire

que, sensiblement égaux quant aux dons de l'intelligence, les hommes ne diffèrent tant de puissance dans la recherche de la vérité que par la méthode qu'ils y appliquent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en tout genre d'opération pratique, toutes choses égales d'ailleurs, celui qui procède rationnellement a sur celui qui vit d'expédients, au jour le jour, trois grands avantages pour le moins :

Ayant commencé par bien fixer son but, il risque moins de le perdre de vue et de faire fausse route ; — ayant médité sur les moyens dont il dispose, il a plus de chance de n'en omettre aucun bon et de prendre toujours le meilleur et ; — enfin, sûr, à la fois du but et des moyens, il ne tient qu'à lui d'aller aussi vite que possible : « Un boiteux dans le droit chemin, disait Bacon, arrive avant un coureur qui s'égare, et... » Ainsi de suite.

Nous passons sur le reste de cette définition que nous aimerais pouvoir livrer tout entière à votre méditation, mais le temps presse et notre intention étant de nous borner à l'éducation de l'intelligence, soit, à l'instruction proprement dite de l'enfant, nous avons hâte d'arriver à cette partie du commentaire de Marion qui y a trait.

« Enfin, quant à ce qui est de l'éducation intellectuelle, dit Marion, les principales règles de la méthode sont, à ce qu'il semble, les suivantes :

« Encore et toujours suivre la nature, c'est-à-dire, ici, l'ordre naturel du développement mental ; faire passer, avant le savoir, si utile qu'il soit, le jugement plus utile encore ; mettre en jeu hardiment la raison de l'enfant, mais *sans la susciter prématurément*, car, s'il importe qu'il apprenne à penser, *il importe d'abord qu'il soit de son âge* ; CONDUIRE PROGRESSIVEMENT L'ESPRIT DU CONNU A L'INCONNU ; lui présenter les choses dans l'ordre où elles s'enchaînent et s'éclairent le mieux les unes les autres ; *ne jamais le payer de mots ni admettre qu'il s'en paie lui-même* ; s'assurer toujours qu'on est compris de lui et qu'il se comprend. Pour le détail, pour les indications propres aux divers genres d'enseignement, qu'on s'en réfère aux traités de pédagogie, aux ouvrages spéciaux. Nous aurions, quant à nous, quelques réserves à présenter, par exemple, sur certains préceptes de Herbert Spencer qui n'ont pas, à notre avis, le degré de rigueur ou de généralité que ce

philosophe leur prête. Ainsi, nous n'admettons nullement la nécessité de faire repasser l'esprit de l'enfant par tous les chemins qu'a dû suivre l'esprit humain dans sa lente évolution au cours des siècles. De ce que l'humanité a marché, d'une manière générale de l'indéfini au défini, du concret à l'abstrait, il ne s'en suit pas qu'il faille donner à l'enfant des notions mal définies, enseigner la géométrie par l'expérience, etc., etc. Un psychologue, comme Spencer le sait mieux que personne, quelle qu'ait été l'origine du savoir humain, l'enfant d'un civilisé naît aujourd'hui (grâce à l'héritage qui le fait bénéficier des acquisitions mentales de ses ancêtres) avec des aptitudes et des tendances infiniment supérieures à celles des premiers hommes et des sauvages. Mais, ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans aucun débat de ce genre.

Dira-t-on que c'est demander à chaque maître d'être, en même temps qu'un sage, un savant, un observateur avisé, un philosophe ? Que c'est demander l'impossible ? La question n'est pas là. Que chacun fasse de son mieux ; à l'impossible nul n'est tenu et, de cet idéal, on rabattra toujours assez dans la pratique. Ce qui est bien certain, c'est que tel est, en effet, l'idéal. Kant n'a-t-il pas dit qu'on ne saurait ce que vaut l'éducation que quand les éducateurs seraient parfaits ? Aux maîtres soucieux de faire tout leur devoir et en quête de la meilleure méthode, on ne peut donc que répondre : « Méditez les conclusions et les préceptes des pédagogues, mais n'en soyez pas dupes. Sous la lettre, cherchez l'esprit. N'oubliez pas que ceux-là ont le mieux parlé de l'éducation qui ont le mieux connu l'homme et le plus aimé l'enfant. Faites comme eux, *allez aux sources* ; plongez-vous dans l'observation du réel, et, pour vous y guider, assimilez-vous, autant que vous le pouvez, tout le meilleur des sciences morales. Cultivez-vous le plus possible, élevez-vous, philosophez, puisque philosopher, c'est réfléchir ; mais réfléchissez surtout sur votre expérience personnelle. Mettez à profit l'expérience des autres, mais en ayant soin d'abord de la contrôler. Ne jurez sur la parole de personne ; défiez-vous des mots et des formules, au contraire, après avoir tout fait pour vous éclairer, ayez quelque confiance en votre propre inspiration ; elle ne trompe guère, lorsqu'on a le sentiment de sa responsabilité, du bon sens, surtout le goût de ce qu'on fait et l'amour des enfants.

« Chercher la vraie méthode dans un tel esprit, c'est l'avoir trouvée. »

Une définition si précise et si complète se passe de tout commentaire et mériterait d'être inscrite en lettres d'or en tête de tout traité de pédagogie ou de méthodologie générale.

Pour résumer, en quelques mots, tout ce qui vient d'être dit sur la méthode en général, nous pouvons donc, avec Larousse, définir la *méthode* : *Cet ensemble de procédés destinés à conduire l'esprit à la connaissance de la vérité.*

Il existe d'abord une méthode générale qui domine toutes les sciences particulières. Le but essentiel de l'esprit étant de comprendre, d'expliquer, il y arrive, en substituant aux notions incomplètes et confuses des idées claires et complètes, en ramenant le complexe au simple, le passager au durable, en rattachant les effets aux causes, les conséquences aux principes ou vice versa. Pour établir ce rapport, il n'y a que deux moyens.

(A suivre.)

F. OBERSON.



CONFÉRENCE RÉGIONALE A CHARMNEY

Le 17 novembre 1911, à 1 $\frac{1}{2}$ heure, le modeste corps enseignant du cercle de la Jagne était réuni, sous l'égide paternelle de M. l'Inspecteur Currat, dans la salle de la classe supérieure des garçons de Charmey pour suivre les leçons données par M. Dessarzin, instituteur à la section supérieure du cours de perfectionnement.

La justice oblige de reconnaître que grande est la vie, et la science pratique, avec laquelle Dessarzin donne ses leçons. C'est un vrai régal et les deux heures de la séance s'écoulent rapidement. Le maître le plus difficile ne pourrait que se déclarer satisfait. Tous les élèves sont présents. Ce sont de robustes enfants de la montagne. Quelques-uns sont descendus du pied des Morteys, où ils sont occupés à l'exploitation des bois pour assister au cours de perfectionnement. Tous ont une tenue irréprochable.

La prière se fait à haute voix et avec dévotion. M. Dessarzin débute par une *leçon d'histoire* : Faits principaux de 1291 à 1339. En bon père de famille, il groupe ses élèves autour de lui. Il tient dans les mains un tableau d'histoire suisse. Point de ces préambules, de ces grandes expositions à perdre haleine qui font bailler les élèves. C'est un entretien familier entre le maître et les élèves à l'aide de gravures. Les questions sont toujours opportunes, bien formulées et les réponses, toujours complètes.